

Caisse de pension

1,8 milliard : l'Etat doit assumer sa part

Les associations membres de la FEDE et de la FOPIS, conjointement avec le syndicat SSP appellent le personnel de l'Etat à venir manifester le

Jeudi 20 septembre, à 17h30

Place Python, Fribourg

pour soutenir les revendications suivantes concernant la caisse de pension:

- Répartition équitable des efforts entre employeurs et employé-e-s
- Temps de négociation suffisant entre partenaires sociaux et Etat
- Maintien de l'attractivité de l'Etat-employeur

La Caisse de pension du personnel de l'Etat de Fribourg (CPPEF) doit revoir son financement pour assurer sa pérennité. Le Conseil d'Etat veut aller vite et vise la mise en vigueur d'un nouveau plan de prévoyance au 1^{er} janvier 2020.

Pour les associations de personnel, ce **calendrier** est **irréaliste**. La problématique est complexe et les **enjeux colossaux**. Dans le pire des scénarios, sans apport de financement, les rentes pour le personnel pourraient **baisser de plus de 20%** en moyenne.

Il est primordial que l'Etat et les partenaires sociaux s'entendent sur les mesures à adopter pour consolider la situation de la Caisse. Aujourd'hui, les partenaires sociaux mènent des négociations sur la base d'un modèle élaboré par le comité de la caisse. Si ce modèle était mis en application, **les baisses de rentes seraient indigestes**, surtout pour la classe d'âge des 40-50 ans qui ne bénéficieraient plus de mesures transitoires.

Le paramètre déterminant sera le **montant** qui sera injecté dans la caisse soit par l'Etat soit par les assurés (sous forme d'augmentation de cotisation par exemple). En l'état, il est difficile de présenter des chiffres car les impacts sur les rentes dépendront fortement de l'apport de l'Etat. Et pour se prononcer le personnel doit pouvoir se baser sur des chiffres fiables.

Revendications de la FEDE

Le 24 août, la FEDE a transmis un courrier détaillé à la Délégation du Conseil d'Etat pour les questions de personnel. Elle y expose ses revendications et ses attentes :

- Annonce du montant financé par l'Etat employeur ;
- Répartition des apports du financement nécessaire à raison de 58,2% pour l'employeur et 41,8% pour les assurés conformément au rapport de cotisation actuel ;
- Présentation de la forme et du montant des mesures transitoires

- proposées aux assurés et compensation pour le transfert du risque de placement supporté dans le futur par les assurés uniquement ;
- Évaluation de l'introduction d'un système de bonification croissante pour limiter l'impact sur les assurés de 40-50 ans ;
 - Confirmation du besoin de financement par la réalisation d'une deuxième expertise actuarielle. Les calculs doivent être refaits en valeur actuelle et tenir compte d'une augmentation réaliste de la masse salariale ;
 - Réactualisation du calendrier actuel afin d'assurer des débats sereins entre partenaires et instances concernées ;
 - Propositions concernant les délais de résiliation notamment pour les enseignants ;
 - Définition de la mise en place de conditions spécifiques pour certaines professions pénibles ;

- Options principales pour les employés de la force publique ;
- Affiliation des Conseillers d'Etat à la Caisse de pension ;
- **Possibilité pour les assurés de pouvoir simuler par un calculateur les impacts sur leur future rente.**

Nous sommes convaincus qu'avec la prise en compte de nos propositions, une solution équitable pourra être trouvée et faciliter l'acceptation du projet par le personnel, par les autorités politiques et enfin par la population fribourgeoise vu l'obligation de soumettre l'objet au référendum obligatoire.

La FEDE défendra vos intérêts et a besoin de votre soutien massif lors de la manifestation du 20 septembre.

Le courrier adressé au Conseil d'Etat est disponible sur notre site internet www.fede.ch

Bernard Fragnière, Président de la FEDE